

Existe-il des prêts aidés pour l'acquisition ou la construction de ma résidence secondaire ?

La plupart des prêt aidés ne peuvent servir à financer l'acquisition ou la construction d'une résidence secondaire hormis, le **prêt épargne logement** qui lui peut être utilisé à cet objet.

Dans le cadre d'une résidence locative aucun prêt aidé ne peut être affecté à ce financement.